

100004402  
MBS/MBS/

## COMMUNE D'AJACCIO

### AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par **Maître Marc-Baptiste SANSONETTI**, notaire à RENNES (Ille-et-Vilaine), 10 place du Parlement de Bretagne, le **24 avril 2026**, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, concernant :

Monsieur Umberto **DRAGHI**, consultant indépendant, époux de Madame Samie **HAJJAR**, demeurant à WATERMAEL-BOITSFORT (1170) (BELGIQUE) Drève de la Louve 4.  
Né à ADANA (TURQUIE), le 4 mars 1942.

Marié sans contrat de mariage préalable à son union célébrée à ALEP (SYRIE), le 20 avril 1974, ainsi déclaré ; les époux ayant fixé leur premier domicile en SYRIE, ainsi déclaré ; en conséquence soumis, conformément aux règles de droit commun du droit international privé français applicable aux régimes matrimoniaux, au régime matrimonial légal de l'Etat dudit premier domicile, savoir le régime légal syrien, lequel peut être assimilé à une séparation de biens pure et simple ; ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification depuis lors, ainsi déclaré.

De nationalité italienne et non-résident de France au sens de la réglementation fiscale.

Et portant sur le **BIEN** suivant :

#### IDENTIFICATION DU BIEN

##### DESIGNATION

Dans un immeuble situé sur le territoire de la commune d'**AJACCIO (CORSE-DU-SUD) (20000)**, 61 Cours Napoléon, formant angle avec la Rue Comte Bacciochi.

[...]

Ayant pour assiette foncière la parcelle figurant au cadastre, savoir :

Section	N°	Lieudit	Surface
BW	92	CRS NAPOLEON	00 ha 03 a 45 ca

#### LES LOTS DE COPROPRIETE SUIVANTS :

##### **Lot numéro vingt-trois (23) :**

Au niveau entresol, avec accès par la rue Comte Bacciochi, première porte à gauche, un bureau et le droit à la jouissance exclusive du w.c. attenant situé au droit du local.

Figurant sous teinte bleue et identifié sous le numéro 36 au plan ci-annexé.

Et les quotes-parts indéterminées de la propriété du sol et des parties communes générales.

##### **Lot numéro vingt-quatre (24) :**

Au niveau entresol, avec accès par la rue Comte Bacciochi, deuxième porte à gauche, un laboratoire.

Figurant sous teinte saumon et identifié sous le numéro 37 au plan ci-annexé.

Et les quotes-parts indéterminées de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse électronique de l'étude : [mb.sansonetti@notaires.fr](mailto:mb.sansonetti@notaires.fr)**

**(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la Collectivité de Corse).**